

**DECISION DG n°2015-111****portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé****LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> août 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le quatrième tiret de l'article 21 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« - Madame CLOSSON-CARELLA (Violaine) est nommée chef de l'équipe produits thérapies innovantes et produits du corps humain ; »

**Article 2 :** La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 16 mars 2015 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **12 MARS 2015**

Dominique MARTIN

Directeur général